

**Commune de Prunay
SEANCE DU 26/11/2021**

L'an 2021 et le 26 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric LEPAN, Maire

Présents : M. LEPAN Frédéric, Maire, M. JUNIER Éric, Mme FRANSQUIN Laurence, Mme DARTHOIS Sylviane, Mme SAUTRET Christiane, M. BASTIEN Jean-Claude, Mme SARTOR Laurence, M. BINETRUY Thierry, M. MARTINELLO Jean-François, Mme DROUIN Flavie, Mme BERNIER Jocelyne, M. MOUCHEL Florian, M. HANRIOT Francis

Excusés : M. MOREAUX Mathieu, Mme MOREAUX Sabine

Secrétaire : M. JUNIER Éric

DELIBERATION n° : 2021 40 :

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET: Décision modificative du budget

Après exposé de M le Maire, le conseil municipal accepte les virements de crédits suivants:

+ 5 800.00€ à l'article 60612 (énergie et électricité)

+ 1 900.00€ à l'article 6534 (cotisations de sécurités sociales)

- 500.00€ à l'article 66111 (intérêts réglés à échéance)

+ 5 000.00€ à l'article 7381 (taxe additionnelle aux droits de mutations)

+ 2 200.00€ à l'article 7713 (libéralités reçues)

+ 18 100.00€ à l'article 2031 (frais d'études)

- 18 100.00€ à l'article 2111 (terrain)

DELIBERATION n° : 2021 41 :

Nature de la délibération : INTERCOMMUNALITE

OBJET: Rapport d'activités CUGR 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2020,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, DECIDE de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Questions diverses :

- La délibération concernant l'instruction des demandes de travaux relatives à l'isolation par l'extérieur des bâtiments situés en limite du domaine public et prévue à l'ordre du jour est ajournée.
- M le Maire expose à l'assemblée le projet de sécurisation de la commune (installation de chicanes et autres. Ce projet et les différents devis seront approfondis et réétudiés en 2022.
- Le conseil municipal valide la demande de subvention à la coopérative scolaire pour un déplacement au lac du Der au printemps 2022, soit 4000.00€.
- M le Maire expose à l'assemblée le devis de la société "Vysage" pour l'aménagement paysager de la zone autour de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30